

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Le 11 Juillet 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BOYER, SANS, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ	Adjointe	qui a donné procuration à	M. FERNANDEZ Adjointe
Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme QUILLET	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BASQUE, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

327 - **OBJET** : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation d'attributions

Ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N° 5 du 4 Juin 2020, instituant une délégation d'attributions au Maire, selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil Municipal des actes accomplis. Il s'agit de :

- ☞ **008** *Fin de convention de mise à disposition d'un local communal au profit des Restos du Cœur*
- ☞ **009** *Mise à disposition d'un local communal au profit des Restos du Coeur*
- ☞ **010** *Contrat de bail avec la Société FREE Mobile pour installation d'un pylône de communication*
- ☞ **011** *Convention de fourniture de repas avec la commune de Gaillan Médoc*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception

033-213302409-20230711-327-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 12/07/2023